



## **Germain Rukuki condamné arbitrairement à 32 ans d'emprisonnement**

***Paris, Bujumbura, 28 avril 2018 – La FIACAT dénonce le verdict prononcé le 26 avril 2018 dans l'affaire de Germain Rukuki, le condamnant à 32 ans d'emprisonnement pour sa collaboration avec l'ACAT Burundi en tant qu'ancien comptable de l'association.***

Le 26 avril 2018, Germain Rukuki, ancien comptable de l'ACAT Burundi, a été condamné à 32 ans d'emprisonnement pour attaque contre le chef de l'Etat, rébellion, participation à un mouvement insurrectionnel et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Il s'agit de la condamnation la plus lourde qui ait été prononcée à l'encontre d'un défenseur des droits de l'homme burundais.

Le procès de Germain et la procédure y afférente ont été marqués par leur caractère inique et la violation flagrante de son droit à un procès équitable. En effet, le procès s'est tenu le 3 avril 2018 et plusieurs vices de procédure ont été soulevés par les avocats de la défense notamment le fait que plusieurs charges retenues à l'encontre de Germain n'avaient pas fait l'objet d'une instruction et que l'accusé n'avait pas été assisté d'un avocat lors des interrogatoires par le Service National de Renseignement. Ce procès, initialement prévu le 13 février 2018, avait déjà été reporté en raison de l'apparition de nouvelles charges et du manque d'accès au dossier par les avocats de Germain.

Germain a été injustement arrêté le 13 juillet 2017 et arbitrairement détenu sans avoir été auditionné par un magistrat dans les délais légaux, en raison de son travail avec l'ACAT Burundi avant que l'association ne soit radiée pour son action de promotion et de protection des droits de l'homme le 19 octobre 2016.

Cette condamnation est une nouvelle illustration de la répression systématique et violente dont font l'objet les organisations de la société civile et défenseurs des droits de l'homme burundais et qui avait déjà été dénoncée par plusieurs experts indépendants des Nations unies en août 2017<sup>1</sup>. Depuis 2015, début de la crise que traverse le Burundi, plusieurs associations ont été radiées et un grand nombre de défenseurs des droits de l'homme ont disparus, été arrêtés, poursuivis ou contraints de partir en exil. Encore récemment, le passeport de la vice-Présidente de l'ACAT Burundi, actuellement en exil, a été annulé afin d'entraver sa liberté d'aller et venir.

***La FIACAT dénonce la répression généralisée des défenseurs des droits de l'homme et appelle le gouvernement burundais à annuler immédiatement la condamnation de Germain Rukuki.***

Contact presse :

- Marie Salphati : [m.salphati@fiacat.org](mailto:m.salphati@fiacat.org) - +222 34 49 41 22 / +41 787 499 328

---

<sup>1</sup> Voir le Communiqué de presse du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association et du groupe de travail sur la détention arbitraire du 25 août 2017 au lien suivant  
<http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21997&LangID=E>